

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Avenant n°1 à la convention initiale entre le Département des Bouches-du-Rhône et Handicap Entreprise Défi Action (HEDA) et relative à l'expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement auprès des Bénéficiaires du RSA en contrat santé ou Reconnaissance de la Qualité De Travailleur Handicapé (RQTH)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention complémentaire d'un montant total de 44.250,00 € à Handicap Entreprise Défi Action pour le financement de l'action «Expérimentation d'une action de diagnostic, d'accompagnement et de placement auprès des Bénéficiaires du RSA en contrat santé ou RQTH» ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer l'avenant n°1 correspondant.

Cette dépense d'un montant total de 44.250,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée